



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 27049

## Texte de la question

M. Pierre Lellouche appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du Grand-Palais. En effet, différents articles de presse font état d'un rapport de M. Serge Louveau sur la situation catastrophique du Grand-Palais. Ce monument magnifique est aujourd'hui laissé quasiment à l'abandon et menace ruine. Cette situation est inacceptable et en dit long sur l'incapacité de l'Etat à entretenir décentement le patrimoine national. Certaines rumeurs de presse laissent même entendre qu'il serait envisagé de raser purement et simplement le Grand-Palais, faute de crédits pour entreprendre les travaux de restauration nécessaires. De telles rumeurs, si elles devaient s'avérer fondées, seraient consternantes. Il ne saurait être envisageable qu'un monument d'une telle beauté disparaisse du patrimoine français. Le Grand-Palais, élément constitutif du prestige de Paris, a depuis toujours accueilli les expositions des plus grands artistes, tels Cézanne, Van Gogh ou Picasso. On ne peut aujourd'hui imaginer que ce rôle ne sera pas à nouveau le sien dans les années qui viennent. D'autant que le besoin d'un lieu d'un tel prestige pour notre capitale est évident : les salons d'arts, bientôt chassés de l'espace Branly, retrouveraient leur notoriété dans ce lieu magique. De nombreuses autres manifestations pourraient également y être organisées. Mais pour que tel soit le cas, il faut aujourd'hui faire preuve de volonté politique. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de cet édifice, si un grand programme de rénovation du Grand-Palais est envisagé. Dans l'affirmative, il lui demande à quelle échéance les travaux seront entrepris, quels seront les moyens de financement de ce programme et, enfin, si le Gouvernement est prêt, à défaut de fonds publics, à envisager d'autres sources de financement privées.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a signalé l'état de conservation préoccupant de plusieurs grands monuments parisiens, et demandé à connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation. Parmi ces édifices, plusieurs sont des monuments historiques affectés au ministère de la culture et de la communication : il s'agit notamment du Panthéon, du Grand Palais des Champs-Élysées et de l'Opéra Garnier. Le Panthéon et l'Opéra Garnier font l'objet, depuis plusieurs années, d'importants travaux de restauration, conduits par le service national des travaux. Ainsi, le Panthéon a bénéficié, depuis 1994, de près de 53 millions de francs de travaux de restauration ; à ce jour, l'ensemble des extérieurs de la moitié sud et la quasi totalité de la partie nord sont achevés. La courette nord sera restaurée pour un montant de 30 millions de francs, sur les exercices 1999 et 2000. Après la réouverture au public de la nef et de la crypte, les travaux de mise en conformité des circuits de visite se poursuivent par les travaux en cours sur les parties hautes. Les célèbres peintures murales, dues notamment à Puvis de Chavanne, ont fait l'objet de campagnes de restauration récentes. Enfin, des études sont actuellement menées par l'architecte en chef des monuments historiques pour la restauration de la couverture du dôme, du péristyle, des grilles extérieures, la stabilité des structures du lanternon et la mise en place de rampes à l'usage des handicapés. Compte tenu de l'importance de ce chef d'oeuvre de Soufflot, devenu symbole majeur de la République, et de l'ampleur des problèmes de conservation posés, ce programme devra être poursuivi pendant plusieurs années. L'Opéra Garnier a également fait l'objet,

depuis 1994, de nombreux travaux de restauration. Après une importante campagne de réhabilitation de la salle, des cintres et de la machinerie scénique, en 1994 et 1995, pour 160 millions de francs, 20 millions de francs ont été consacrés, en 1998, à la restauration des couvertures de cuivre de la coupole Chauviré, à la réparation des chêneaux de la coupole Lifar et des statues des Renommées sur l'attique place de l'Opéra. L'ensemble de ces travaux devrait s'achever au début de l'été 2000. L'opération de nettoyage de l'ensemble des façades et de restauration de la façade principale, qui va faire l'objet de la nouvelle phase de travaux, bénéficie dès 1999 d'une enveloppe de crédits de plus de 45 millions de francs. L'achèvement de ce programme est également prévu pour juin 2000. C'est aussi en 2000 que devraient débiter les travaux de restauration des salons de la Lune et du Soleil et du Grand Foyer. Quant au Grand Palais des Champs-Élysées, il est, des trois monuments précités, celui qui soulève les problèmes de conservation les plus complexes. Il n'est pas besoin de rappeler les conditions exceptionnelles dans lesquelles ce monument fut érigé par Girault, Deglane, Thomas et Louvet, pour l'exposition de 1900, et les désordres qui en résultent aujourd'hui. Partagé entre de nombreux occupants, le Grand Palais n'a par ailleurs pas bénéficié de travaux d'entretien cohérents sur l'ensemble de ses parties. Comme le souligne l'honorable parlementaire, le sauvetage du Grand Palais sera donc une opération très coûteuse et complexe, à la hauteur de cet ensemble exceptionnel. Contrairement à certaines affirmations, il n'a jamais été envisagé de raser cet édifice prestigieux, dont la réhabilitation constituera, dans les années à venir, l'un des principaux chantiers du nouvel établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels. Cette grande opération de rénovation suppose que l'édifice soit libéré de l'ensemble de ses occupants actuels, à l'exception de la partie dite « palais d'Antin » (palais de la Découverte) qui ne devrait pas être concernée dans l'immédiat. Les difficultés juridiques liées à l'application du contrat de maîtrise d'oeuvre des travaux de confortation des fondations et structures sont aujourd'hui aplanies. Par une convention en date du 28 juin 1999 passée avec le ministère de la culture et de la communication, l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels a été chargé de conduire la première phase des travaux de restauration définitive du Grand Palais, dont le montant prévisionnel est estimé à 400 millions de francs. Cette première phase comprendra la reprise des fondations de l'ensemble de la nef et des galeries sud, et la restauration des charpentes et des couvertures de la nef. Le délai envisagé pour l'achèvement de cette première phase de travaux est estimé à trois ans. L'usage futur du Grand Palais reste à préciser. Comme le souhaite l'honorable parlementaire, il répondra en tout état de cause à la vocation culturelle du bâtiment, notamment pour les grandes expositions dont la nef constitue de toute évidence un lieu d'accueil privilégié.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lellouche](#)

**Circonscription :** Paris (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27049

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 1999, page 1491

**Réponse publiée le :** 23 août 1999, page 5027